



REGLEMENT INTERIEUR

Art1 : Organisation- L'association ASSOCIU MONTAGNOLU DI U FOIMORBU organise pour le Téléthon 2025 le Samedi 29 Novembre 2025 une édition TRAIL CITY ET MARCHE, sur route départementale, ouverte à tous à partir de la catégorie CADET , une course de 10 kms, 100 D+ et une marche libre de 5 kms.

Le départ de la place de la nation, Migliacciaru 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU aura lieu à 18H30 pour la marche et 19H00 pour la course,

La fin de la marche libre est prévue à 19h30 (les marcheurs emprunteront uniquement les trottoirs, ou sur le côté de la route)

Art2 / Inscriptions

Les inscriptions à la course et à la marche devront être effectuées soit en ligne sur le site de

Sportimers Sur place, le jour du départ à partir de 16H00 jusqu'à 18h00.

- Formulaire d'inscription
- Questionnaire Santé Sport et règlement intérieur signé [.PPS a télécharger](#)

La course est ouverte à toute personne moyennant 10 € pour la course et 5€ pour la marche

La marche est ouverte à tout public dont les mineurs et personnes en situation de handicap accompagnés.

Art3 : Déroulement de la course et la marche :

La course se déroulera sur un parcours balisé de 10 kms chronométré.

La marche se déroulera sur un parcours balisé de 5 kms.

Les participants doivent suivre les instructions des organisateurs et respecter le code de la route le long du parcours.

Tout comportement antisportif ou dangereux sera sanctionné, et les contrevenants pourront être disqualifiés.

Art4 : Le parcours

Départ : Place de la nation – Migliacciaru- 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU

Derrière l'Eglise, EPHAD, voie romaine, pardisoli, morta, baldanaccia, route du cimetière, place de la nation (**ARRIVEE**).

Art5 : Sécurité

Les participants doivent porter leurs dossards de manière visible sur le devant de leur tenue pendant toute la durée de la course. Les coureurs et marcheurs sont responsables de leur propre sécurité pendant la course. Des secouristes seront présents sur le parcours et à l'arrivée en cas de besoin.

Art6 : Les résultats seront affichés à 21H30

Art7 : Poste de ravitaillement : Au départ et à l'arrivée de la course, eau, jus, biscuits, cacahuètes seront distribués pour chaque participant.

Art8 : Récompenses :

Trophée pour chaque podium de chaque catégorie féminine et masculine.

Les premiers participants recevront un lot.

Art9 : Service médical :

Les pompiers seront présents.

Art10 : Annulation ou report de l'évènement

En cas de conditions météorologiques dangereuses ou d'autres circonstances imprévues, l'évènement peut être annulé ou reporté à une date ultérieure.

Art11 : Respect de l'environnement :

Les participants sont tenus de respecter l'environnement et de ne pas jeter de déchets sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition au départ et à l'arrivée.

Art12 : Acceptation du règlement :

En s'inscrivant à la course à pied ou à la marche, chaque participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- **LAMPE FRONTALE COUREURS COURSE**
- **CHASUBLE/GILET FLUORESCENT POUR CHAQUE MARCHEURS AVEC PETITE LAMPE-TORCHE**
- **250 ML EAU AU MINIMUM POUR TOUS**

